



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du 11 janvier 2024

Compte-Rendu

Présents : Marc ANGENAULT, Étienne ARNOULD, Francis BAISSON, Christine BEFFARA, Éric DENIAU, Pascal DUGUÉ, Maryse GARNIER, Frédéric GAULTIER, Michel GUIGNAudeau, Gérard HÉNAULT, Nisl JENSCH, Bruno MÉREAU, Sophie METADIER, Jacky PÉRIVIER, Anne PINSON, Jean-Louis ROBIN, Martine TARTARIN

Assistaient à la réunion : Jean-Baptiste FOUREST, Abdou Karim DIOP, Angélique GOUBARD, Ingrid JAMIN, Claire SAINT-LAURENT, Séverine PIVOT

Assistait à la réunion en tant qu'invitée : Valérie GERVES

Absent-Excusé : Gilbert SABARD

Secrétaire de séance : Eric DENIAU

ENEDIS – Convention de servitude de passage de canalisation électrique – Le Coteau du Roi à Loches

(Cf. Convention et plans joints en annexe)

Rapporteur : Sophie Métadier

Dans le cadre de son activité de distribution d'électricité, ENEDIS souhaite réaliser des travaux de passage de canalisation sur des terrains situés sur la commune de LOCHES, terrains dont la Communauté de communes Loches Sud Touraine est propriétaire.

ENEDIS a donc transmis à la Communauté de communes un projet de convention amiable de servitude de passage de canalisations électriques sur les parcelles AH n°921, 922 et 638, lieudit Le Coteau du Roi à LOCHES.

Cette convention prévoit d'établir à demeure une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 95 mètres ainsi que ses accessoires.

Cette convention amiable sera régularisée par acte notarié, à la discrétion et aux frais d'ENEDIS.

Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver cette convention de servitude amiable.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention amiable de servitude de passage de canalisations électriques au profit d'ENEDIS sur les parcelles AH n°921, 922 et 638, lieudit Le Coteau du Roi à LOCHES suivant la convention et les plans annexés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Petites Villes de Demain – Poste de chargé de mission Habitat - Financement

Rapporteurs : Christine Beffara
Sophie Métadier

Le programme national « Petites Villes de Demain » (PVD) a été lancé le 1^{er} octobre 2020 par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pour une durée de 6 ans.

Ce programme s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants, situées en dehors d'un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, qui exercent des fonctions de centralité à l'échelle de leur bassin de vie grâce aux équipements, commerces et services dont elles disposent, mais qui présentent des signes de fragilité, notamment l'augmentation de la vacance des commerces et des logements de leur centre-ville.

L'objectif est d'aider les communes concernées à concrétiser des projets portant prioritairement sur l'habitat, le commerce, les services et la valorisation du cadre de vie.

L'appui proposé peut prendre plusieurs formes : prestations d'études, diagnostics, conseils en ingénierie technique et administrative, aides financières, assistance juridique.

Dans ce cadre, la Communauté de communes et les communes de Loches, Beaulieu-lès-Loches, Descartes, Ligueil et Preuilly-sur-Claise ont fait acte de candidature au programme « Petites Villes de Demain », dont elles sont depuis lauréates.

Par délibération du 17 décembre 2020, le principe de bénéficier du soutien à l'ingénierie, mesure principale de ce dispositif, avait été validé et, dans ce cadre, il a été procédé à la création d'un poste de chargé de projet pour contribuer à la définition et au pilotage du projet de revitalisation ainsi qu'à la coordination entre tous les partenaires et acteurs sur les différentes thématiques d'intervention. Au titre du programme PVD, ce poste est financé à hauteur de 75 %, avec un financement acquis jusque fin 2026. Lors de cette même séance, il avait été également décidé que le reste à charge du coût de ce poste serait financé à parts égales entre la Communauté de communes et les 5 villes lauréates.

Au vu du nombre de communes concernées par le programme PVD sur le territoire de la Communauté de communes, ce qui représente un périmètre d'intervention important, et au moment de se projeter vers une phase plus opérationnelle du dispositif d'accompagnement, il apparaît opportun de solliciter un nouveau financement pour soutenir la création d'un poste de chargé mission Habitat dédié à la définition et au pilotage des projets et de la politique de l'habitat.

Au sein de la Direction de l'Aménagement de la Communauté de communes Loches Sud Touraine, sous la responsabilité du responsable du Pôle Urbanisme, le chargé de mission Habitat assurerait l'émergence et la coordination de la politique Habitat à l'échelle de la Communauté de communes Loches Sud Touraine ainsi que les missions relevant de la thématique Habitat et Logement du programme (PVD), en complémentarité avec le Chef de projet.

Plus précisément, ses missions seraient notamment les suivantes :

- Participer à la définition des orientations stratégiques en matière d'habitat en transversalité avec les autres directions ;
- Analyser l'offre et la demande de logements, les dynamiques de peuplement, les difficultés d'accès au logement ;
- Analyser et prendre en compte l'articulation entre la politique de l'habitat et du logement et les autres champs d'intervention de la collectivité ;
- Structurer le dialogue avec les acteurs de l'habitat et du logement, en particulier le Département délégataire des aides à la pierre et les bailleurs sociaux ;
- Contribuer aux réflexions concernant l'habitat et le logement des publics spécifiques en particulier des personnes âgées, handicapées ou en situation d'exclusion ;
- Préfigurer la territorialisation de la politique de l'habitat et du logement et accompagner l'émergence de la notion d'Autorité Organisatrice de l'Habitat ;
- Préfigurer la possibilité de mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat sur le territoire ;
- Participer au suivi de la mise en œuvre de la politique de l'habitat ;
- Anticiper et accompagner la mise en œuvre des projets de production de logement.

Ce poste est finançable à hauteur de 75 %, et le financement serait acquis jusque fin 2026.

Plus précisément, le financement serait apporté par l'ANCT à hauteur de 50 % avec une subvention maximum de 40 000 euros HT ; Du fait d'un engagement dans une OPAH-RU, ce qui est notre situation, un co-financement complémentaire, à hauteur de 15 000 euros, représentant 25% maximum du coût annuel du poste, serait apporté par la Banque des territoires.

Compte tenu du périmètre des missions, il est proposé que le reste à charge soit, le cas échéant, financé par la Communauté de communes.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **PREND CONNAISSANCE** de l'articulation et des synergies avec le programme « Petites Villes de Demain ».
- **VALIDE** le principe du recrutement d'un chargé mission Habitat par la Communauté de communes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le financement de l'ANCT et de la Banque des Territoires.
- **DÉCIDE** que le reste à charge relatif à ce poste, déduction faite des subventions, sera financé par la Communauté de communes.

Contractualisation – Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2019-2025 – Validation projets présentés

Rapporteur : Marc Angenault

Le projet suivant est présenté dans le cadre de la programmation du CRST :

180-CRST : Achat de matériels pour gestion alternative des espaces publics – Commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin

Coût de l'opération : 7 060,83 € HT - Coût total éligible : 7 060,83 € - Dotation CRST : 2 800 €.

L'aide sollicitée est inscrite sur l'Axe E : Plan Climat Energie Régional – Ligne 32 : Gestion alternative des espaces publics.

La commune possède un parc boisé et réalise régulièrement des travaux de taille d'arbres. En respect de la loi Labbé interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires et pour faciliter l'entretien des massifs fleuris, la commune souhaite faire l'acquisition d'un broyeur de branches. L'achat d'un broyeur permettra d'utiliser le broyat comme paillage dans les massifs de la commune.

Par ailleurs, pour préserver la ressource en eau, la commune souhaite également s'équiper de cuves de récupération d'eau de pluie qui permettront d'arroser son verger partagé, les jeunes arbres et arbustes.

Le projet porte sur l'achat de matériel de broyage et trois citernes de récupération des eaux pluviales.

181-CRST : Achat de matériels pour la restauration scolaire – Commune de Preuilley-sur-Claise.

Coût de l'opération : 5 838 € HT - Coût total éligible : 5 838 € - Dotation CRST : 2 300 €.

L'aide sollicitée est inscrite sur l'Axe A : Développer l'emploi et l'économie – Ligne 05-4 : Projet Alimentaire de Territoire et Système Alimentaire Territorialisés.

Dans le cadre d'un changement de mode de fonctionnement et de pratiques alimentaires la commune de Preuilley-sur-Claise s'est orientée vers un plan alimentaire amélioré dans une volonté d'aller au-delà des seules exigences de la loi EGALIM et permettre aux enfants usagers du service de restauration scolaire de bénéficier d'une plus grande qualité gustative, ainsi que de leur proposer un travail pédagogique autour de l'usage des denrées alimentaires.

Afin de pouvoir réaliser ces objectifs la commune a investi en réaménageant sa cuisine afin de permettre le recrutement d'un responsable de restauration qui réalise, sur place, la confection des repas en favorisant les produits issus des circuits courts et des produits liés à l'agriculture biologique.

Ainsi, la commune a élaboré un Projet Alimentaire Territorial visant à faciliter le rapprochement producteur et consommateur ce qui l'a conduite à revoir son fonctionnement en matière de conditionnement, de stockage, d'aménagement de l'espace et de préparation des repas.

Le projet porte sur l'achat de matériels de conservation et de transformation des aliments provenant de circuits courts.

Monsieur Robin fait le lien entre l'émergence du projet porté par la Ville de Preuilley-sur-Claise et la dynamique lancée par la démarche de Projet Alimentaire Territorial portée par la Communauté de communes dont les premières actions d'information, de sensibilisation et de formation ont été déployées depuis 2 années sur le territoire.

N° Dossier	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût total opération	Coût total éligible	HT/TTC	Dotations CRST
180-CRST	Achat de matériels pour gestion alternative des espaces publics	Commune de La Chapelle Blanche Saint Martin	La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	7 060,83	7 060,83	HT	2 800
181-CRST	Achat de matériels pour la restauration scolaire	Commune de Preuilley-sur-Claise	Preuilley-sur-Claise	5 838,00	5 838,00	HT	2 300
			TOTAL	12 898,83 €	12 898,83 €		5 100 €

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **VALIDE** les projets présentés tels que décrits ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Déchets ménagers – Gestion des déchets ménagers et assimilés – Marché lot n°4 : Transport et traitement des déchets des déchèteries de Genillé, Nouans-les-Fontaines, Loches et Tauxigny-Saint-Bauld – Modification de marché n°3

Rapporteur : Bruno Méreau

Le marché pour la gestion des déchets ménagers et assimilés - lot n°4 transport et traitement de déchets des déchèteries de Genillé, Loches, Nouans-les-Fontaines et Tauxigny-Saint-Bauld, a été conclu avec la société COVED le 19 décembre 2019, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2020.

La prestation de tri et conditionnement par mise en balles des cartons issus des huit déchèteries communautaires était jusqu'à présent exécutée par le titulaire du marché du lot n°3 – transport des emballages de la Celle-Guenand, tri et valorisation des emballages ménagers et des cartons des activités économiques et des déchèteries, à savoir la COVED. Or, ce marché (lot n°3) a pris fin le 31 décembre 2023 et ne sera pas renouvelé suite à la mise en route du centre de tri interdépartemental TRI VAL DE LOIRE à Parçay-Meslay. Toutefois, le nouveau centre de tri ne pouvant accueillir les cartons, il convient de transférer cette prestation de tri et conditionnement des cartons vers le lot n°4 à partir du 1^{er} janvier 2024.

Dans ces circonstances, il est nécessaire de passer une modification de marché en plus-value au lot n°4 transport et traitement de déchets des déchèteries de Genillé, Loches, Nouans-les-Fontaines et Tauxigny-Saint-Bauld, pour un prix unitaire de 25,02 € HT la tonne (valeur juin 2019) et un montant estimé de 8 506,80 € HT par an.

Conformément à l'article L.1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 décembre 2023 et a donné un avis favorable à cette modification de marché.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette modification de marché qui prend effet au 1^{er} janvier 2024.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification de marché n°3 en plus-value au lot n°4 transport et traitement de déchets des déchèteries de Genillé, Loches, Nouans-les-Fontaines et Tauxigny-Saint-Bauld, pour un montant annuel estimé de 8 506,80 € HT, avec la société COVED (Collecte Valorisation Energie Déchets) – 9 avenue Didier DAURAT - 31400 Toulouse (établissement en charge des prestations : COVED Direction de territoire Centre-Limousin - La Baillaudière - 37600 Chanceaux-près-Loches).

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Ressources humaines – Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Rapporteur : Gérard Hénault

Point Enfance / Jeunesse

1. Poste Point d'Information Jeunesse (PIJ)

Le renouvellement de la labellisation du PIJ a été acté par délibération du Bureau communautaire en date du 7 septembre 2023. Cette labellisation avec les services de l'Etat, le Bureau Information Jeunesse 37 et le Centre Régional d'Information Jeunesse définit, entre autres les moyens humains à déployer pour permettre d'assurer les permanences obligatoires et développer l'aller-vers et le partenariat.

Lors de cette séance il avait été rappelé que le PIJ doit être doté a minima d'1 ETP et souligné qu'actuellement, seul 0,40 ETP sont dédiés au PIJ, toutefois soutenus par des interventions d'une éducatrice de prévention de la Communauté de communes et d'une animatrice du service jeunesse basé à Loches.

Afin de soutenir le fonctionnement actuel, les missions en lien avec le dispositif IMPALA menées par les éducatrices de rue ne leur permettant plus d'assurer les permanences du PIJ de manière stable, et dans le cadre d'un projet de développement, décrit dans le dossier de demande de labellisation, il est proposé de créer un poste d'informateur(trice) jeunesse supplémentaire à temps complet. (50 % du temps serait dédié à l'information jeunesse en tant que telle et 50% au développement et à l'animation des partenariats).

Le projet de développement s'articulerait autour de 3 axes :

- Proposer des permanences régulières d'information jeunesse dans les établissements scolaires sur les créneaux d'ouverture du PIJ qui sont, à ce jour, les moins fréquentés (vendredi après-midi par exemple) ;
- Augmenter la capacité d'accueil au local de Loches en proposant une ouverture supplémentaire le jeudi après-midi en fonction des besoins et des projets ;
- Contribuer à un travail transversal autour de l'apprentissage en lien avec les jeunes et les entreprises par l'intermédiaire du service du développement économique ;

L'organisation du temps est actuellement la suivante :

- 15h30 par semaine sont dédiées à l'ouverture du local au public ;
- entre 4h et 6h sont dédiées aux accompagnements individuels et/ou collectifs des jeunes et aux interventions dans les établissements partenaires ;
- entre 4h et 7h sont dédiées à la gestion administrative du PIJ (écriture de projet, partenariat...).

L'organisation projetée serait la suivante :

- 20h30 par semaine dédiées à l'ouverture du local au public (jeudi supplémentaire 14h-19h) ;
- entre 10h et 12h dédiées aux accompagnements individuels et/ou collectifs des jeunes et aux interventions dans les établissements partenaires ;
- entre 8h et 11h dédiées à la gestion administrative du PIJ (écriture de projet, partenariats...) ;
- 17h30 sont dédiées au travail en réseau dans le cadre de la boussole des jeunes.

2. Poste à temps non complet ALSH Montrésorais

L'ALSH multisites du Montrésorais est actuellement en pleine restructuration. En effet, une nouvelle directrice vient d'être recrutée et prendra ses fonctions en janvier 2024.

La directrice adjointe, plus spécifiquement dédiée aux adolescents, est arrivée en septembre 2023.

L'ancien directeur, quant à lui, a quitté ses fonctions en novembre après une année. S'agissant des équipes d'animation, elles sont employées sur des temps non-complet (avec des temps de travail de 9 à 20/35^{ème}) ce qui a pour conséquence un manque de continuité pédagogique entre les mercredis et les vacances.

Aussi, face à ces constats et aux difficultés de recrutement sur cette partie du territoire (à noter que le poste d'adjoint est resté vacant une année), il est proposé de recruter une personne ayant soumis sa candidature de

manière spontanée sur un poste à temps non complet (25/35^{ème}) qui permette d'assurer des missions d'animation et de direction et, à l'intéressée, de suivre un BP JEPS LTP.

Cela permettrait également à l'intéressé d'être présent au côté de la directrice nouvellement recrutée et d'être également présent en alternance les mercredis sur les ALSH d'Orbigny et Genillé et disposer d'une 3^{ème} personne présente sur Orbigny, l'une des animatrices ne travaillant plus les mercredis et n'ayant pas été remplacée à ce jour.

Cela impliquerait une augmentation de poste à hauteur de 17,5/35^{ème} (différence entre la baisse du temps de travail de l'animatrice affectée à Orbigny et le nouveau poste pour 18 mois).

Le contrat de projet apparait la forme contractuelle la plus adaptée à ce type de recrutement temporaire.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le rapport de présentation,

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **DÉCIDER** d'approuver les créations suivantes :

Emploi / Cadre d'emplois / Direction / services	Effectif	Temps de travail	Type de recrutement	Date d'effet
Adjoint d'animation PIJ	+1	Temps complet	Emploi permanent	15/01/2024
Adjoint d'animation ALSH Montrésorois Catégorie C	+1	Temps non complet 25h/ semaine	Emploi non permanent Contrat de projet Article L332-24 CGFP Contrat d'une durée minimale d'un an et dans la limite de 6 ans	15/01/2024

- **DIT** que le tableau des effectifs de la collectivité sera réajusté en fonction (Budget principal).

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

- **DIT** que les crédits seront ouverts au budget 2024 de la collectivité.

Informations diverses

Mutualisation - Energie : Projet de création d'un service commun de conseil en énergie partagé

Rapporteur : Martine Tartarin

Le contexte

Le projet consisterait dans la mise en place d'un dispositif de Conseil en Energie Partagé mutualisé entre la Communauté de communes et des communes intéressées.

Le Service en Energie Partagé consisterait à partager les compétences d'un(e) chargé(e) de mission énergie, type économiste de flux, entre plusieurs collectivités, afin de mettre en place et de pérenniser une gestion sobre de leurs patrimoines publics.

Ces missions s'insèrent dans un contexte à forts enjeux d'un point de vue énergétique, considérant par exemple les nouvelles obligations réglementaires du décret Eco-Energie Tertiaire, ou encore les contextes énergétiques national et international, en fortes tensions.

Le cadre juridique, financier et fonctionnel serait celui d'un service commun géré par la Communauté de communes.

Description du service commun proposé : Service Energie Partagé SEP

Les missions générales du Service en Energie Partagé s'articuleraient autour de 3 volets :

- 1) Accompagnement à la maîtrise de l'énergie du patrimoine bâti communal existant (Volet prioritaire)
 - L'inventaire du patrimoine communal ;
 - Le bilan des consommations et dépenses énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre identifiées dans la commune ;
 - Le suivi et contrôle réguliers des consommations et dépenses énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre sur la base des informations transmises par la Commune (relevés, factures, ...) ;
 - Le renseignement des données patrimoniales et de consommation du patrimoine bâti communal sur la plateforme OPERAT ;
 - L'analyse détaillée des besoins et problématiques spécifiques à la Commune, l'étude des gisements potentiels d'économie ;
 - La remise d'un bilan annuel des consommations d'énergie mettant en évidence les résultats obtenus
 - L'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

- 2) Un accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée (Volet complémentaire)
 - L'accompagnement de la commune dans la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions préconisé ;
 - Le conseil et le suivi de la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie et plus particulièrement le développement des énergies renouvelables ainsi que les travaux de construction de bâtiments neufs ou de réhabilitation : assistance à la préparation des dossiers, des cahiers des charges, des montages financiers, etc ;
 - Le conseil et le suivi de la commune dans le cadre de ses contrats de maintenance et d'exploitation d'équipements de chauffage, climatisation, ventilation et production d'eau chaude sanitaire.

- 3) Animation et sensibilisation (Volet complémentaire)
 - L'information et formation des élus et des équipes communales aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine ;
 - La sensibilisation aux évolutions réglementaires, bonnes pratiques dans le cadre de projets publics ;
 - La sensibilisation des usagers des bâtiments publics ;
 - La mise en réseau des élus du territoire en vue de créer des dynamiques d'échanges de bonnes pratiques et de développer des projets communs.

La mission serait bien une mission de conseil et non de maîtrise d'œuvre. La commune garderait la totale maîtrise des travaux de chauffage, de ventilation, d'éclairage, et plus généralement de l'ensemble des **décisions à prendre, dont elle reste seule responsable.**

Les missions relevant du volet prioritaire, seraient assurées pleinement, celles du volet complémentaire seraient adaptées au nombre de sollicitations des communes et des besoins de la Communauté de communes.

Au vu de l'ampleur du patrimoine communautaire, le service pourrait travailler pour moitié du temps sur les bâtiments et équipements de la Communauté de Communes. L'autre moitié du temps serait mutualisée entre les communes adhérentes.

Le rôle de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine serait le suivant :

- Assurer la gestion et la coordination de la mise en œuvre du service, et animer annuellement un comité de pilotage,
- Assurer le suivi administratif, technique et financier du SEP,
- Prendre en charge, avec les subventions reçues le cas échéant, les dépenses liées à l'achat de matériel dédié à ce poste (logiciel suivi de consommations...),
- Assurer la procédure de recrutement de l'économiste de flux dédié, solliciter les subventions possibles et prendre le financement à hauteur de 50% du reste à charge. Ces dispositions se retrouvent de manière systématique dans les créations de service similaire.
- Refacturer 20% des dépenses liées au poste de responsable de pôle missionné à sur l'encadrement du dispositif.

Le financement des postes d'économies de flux est possible par l'aide ACTEE Chêne. Les taux de financement des postes d'économies de flux varient en fonction des typologies de contrat sous lesquels ils sont employés : 40% pour un CDD et 65% pour un CDI. Nous partions sur un CDD.

PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES		
Taux de mutualisation	Poste	Dépenses mutualisées
20% ETP	RESPONSABLE POLE	9 675,00 €
100% ETP	ECONOME DE FLUX	40 000,00 €
		49 675,00 €

RECETTES		
Financeurs	Recettes	Taux financement
ACTEE CHENE (40% Poste économe flux)	16 000,00 €	32%
COMMUNAUTE DE COMMUNES	16 837,50 €	34%
COMMUNES ADHERENTES	16 837,50 €	34%
		49 675,00 €

Le Service Energie Partagée serait placé au sein du pôle Energie Climat de la DGA Aménagement Energie et Climat.

Modalités de financement possibles :

La Communauté de communes prendrait en charge mensuellement le dispositif SEP et facturerait annuellement, en fin d'année n, la quote-part relative à l'adhésion de la commune en année n.

Après analyse des dispositions prévues à la refacturation pour des services similaires, il est usuel de caler la refacturation au regard de la population INSEE de référence de la commune par rapport au groupe.

Le service proposé avec les moyens humains mis en œuvre permettrait la prise en charge de 35 à 40 communes. Le coût estimé pourrait être de l'ordre de 0.80 € / habitant si le nombre de commune adhérente est confirmé entre 35 et 40 communes

Le Bureau émet un avis favorable de principe quant à la poursuite des travaux sur ce projet, étant entendu qu'une information sera faite lors de la prochaine Conférence des Maires, qui devrait être organisée le 15 février prochain, qu'une enquête d'opportunité devra être menée auprès des communes afin notamment d'apprécier leur intérêt pour ce projet et ainsi de mesurer le périmètre des intentions d'adhérer et que la création d'un service commun relève de la compétence du Conseil communautaire.

Développement Culturel et Touristique – Indre-à vélo – Changement d'identité

(Cf. Présentation nouvelle démarche marketing jointe en annexe)

Rapporteur : Jacky Périvier

Lancée en 2008, L'Indre à Vélo est aujourd'hui une véloroute de 300 km, inscrite au Schéma national des Véloroutes et Voie Vertes (V49), traversant le territoire communautaire de Cormery à Saint-Hippolyte, en passant par Beaulieu-lès-Loches et Loches. Son tracé s'étend de Bréhémont (37) à Chambon-sur-Voueize (23) dans la Creuse. L'Indre à Vélo réunit dix EPCI répartis sur quatre départements et deux régions.

Financée par l'ensemble des EPCI concernés, la V49 est pilotée par un Comité d'Itinéraire organisé en service unifié depuis 2022. Il s'appuie sur un équivalent temps plein entièrement dédié au suivi et au développement de la véloroute. L'organisation est formalisée par une convention dont les EPCI sont tous signataires.

Si L'Indre à Vélo ambitionne de devenir un itinéraire de premier plan au niveau régional et au niveau national, force est de constater, qu'aujourd'hui, sa notoriété peine à s'installer auprès des cyclistes, des professionnels

du vélo et de la population. Par ailleurs, son positionnement identitaire et sa stratégie de communication ont jusqu'à présent manqué d'une définition claire et d'une affirmation.

En 2023, une étude a été commandée par le Comité d'itinéraire afin de définir le positionnement de la véloroute et sa stratégie marketing pour les années à venir. L'objectif était de trouver une identité homogène à l'itinéraire sur laquelle s'appuyer pour sa promotion. Celle-ci devait traduire les caractéristiques communes de la V49 de la Touraine à la Creuse. L'étude a abouti à un positionnement centré sur les artistes du XIX^e siècle dont on trouve la présence le long de l'itinéraire (Balzac, Vigny, Sand) et l'aspect romantique des paysages (petit patrimoine, monuments, roses, etc.). Techniquement, le positionnement se traduit par cette périphrase : La douce évasion romanesque et romantique.

L'étude a également montré la difficulté d'une approche cohérente du fait que les 50 derniers kilomètres ne se trouvaient plus dans la vallée de l'Indre. Le nom même de la véloroute, souffrant d'une faible notoriété, était remis en cause puisqu'il ne traduit pas l'identité globale de la V49. Par ailleurs, la véloroute pourrait être de nouveau étendue pour la connecter à Montluçon où se trouve une gare SNCF, équipement indispensable pour développer l'itinéraire en lui fournissant une porte d'entrée/de sortie. Cette extension renforce l'éloignement de l'Indre, qui n'apparaît plus comme une dénomination adaptée.

Aussi, lors du CoPil de septembre 2023 à Châteauroux, les élus représentant les EPCI membres du Comité d'itinéraire ont voté pour un changement de nom, plus conforme au positionnement et au tracé étendu de la V49.

Le nouveau nom retenu est « La Cyclo Bohème », nom faisant référence aux artistes du XIX^e siècle et à l'aspect romantique des paysages et du patrimoine. Ce nouveau nom traduit la flânerie, les paysages ruraux, le patrimoine et la culture, éléments communs à tous les territoires traversés. Le Sud Touraine est particulièrement adapté au nouveau positionnement avec sa signature touristique *Art de flâner*, ses paysages romantiques (Chédigny, Loches, Ile Auger, etc.) et ses artistes du XIX^e siècle (Lansyer, Vigny). Une identité graphique en lien avec le nom et le positionnement a également été proposée (voir présentation).

Monsieur Périvier précise que dans les supports de communication, voire sur la signalétique, la nouvelle dénomination « La Cyclo Bohème » sera complétée de la mention « Touraine-Berry-Creuse » permettant de resituer l'itinéraire du point de vue géographique.

Monsieur Angenault relève l'intérêt de renouveler la stratégie marketing afin de mieux faire connaître et commercialiser l'itinéraire et ainsi envisager de capter des flux d'itinéraires plus médiatiques comme « la Loire à Vélo ». Il souligne également l'enjeu qu'il y a à le relier aux autres boucles du territoire et à la Voie Verte.

Le Bureau communautaire valide le principe de ce changement d'identité dans le cadre de la nouvelle stratégie marketing proposée sous réserve que les documents de communication portent la mention « Touraine-Berry-Creuse » afin de clairement identifier l'itinéraire du point de vue géographique .

Mutualisation – Formations mutualisées payantes – Résultats de la consultation relative aux Autorisations d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R.)

(Cf. Document détaillé joint en annexe)

Rapporteur : Nisl Jensch

Comme en 2018, la Communauté de communes Loches Sud Touraine, sur la base d'un recensement effectué cet été auprès des communes et syndicats intercommunaux du territoire, a organisé une mise en concurrence visant à former, sur une journée (avec passage d'un QCM en fin de journée), certains agents techniques intervenant sur le domaine public, à proximité des réseaux.

Les détails de cette démarche et les résultats de la consultation ont été détaillés en séance.

Cérémonie des vœux le 25 janvier 2024 à 17h à l'Espace Agnès Sorel à Loches